Corrigé – Brevet 2024 – histoire-géographie-EMC – Asie

Analyser et comprendre des documents en géographie, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie *(20 pts)*

1) Le document 1, la couverture d'un guide touristique de 2014, présente l'**Auvergne**, nom écrit en grand au centre de la page. Cette région représente un **espace de faible densité de moyenne montagne**, rural et agricole : la photographie du haut montre un ancien volcan couvert d'herbe, le puy de Dôme, et des paysages de vallées vertes et de prairies ; celle du bas met en avant des fromages (Cantal, Fourme d'Ambert, Bleu d'Auvergne, Saint-Nectaire, Salers), produits de l'élevage.

2) Deux activités touristiques possibles dans ce territoire :

- la **randonnée** et les activités de pleine nature sur les volcans et dans les vallées (tourisme vert), comme le montre la photographie du puy de Dôme et de ses paysages ;
- la **découverte de la gastronomie** locale (tourisme gastronomique ou agritourisme) : dégustation des fromages d'Auvergne mis en avant sur la couverture, visite de fermes et de fromageries.

3) Deux éléments du territoire de Tournemire attirent les touristes :

- son **patrimoine culturel** : le village est « dominé par le château d'Anjony », un château fort aux hautes tours visible sur la photographie, et il est « classé parmi les Plus Beaux Villages de France » ;
- son **patrimoine naturel** : il est situé « dans les monts du Cantal », « au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne », avec des paysages de montagne, des prairies et des forêts préservés.

4) Plusieurs acteurs participent à la valorisation de ces territoires (on peut en relever trois) :

- des **collectivités territoriales**, dont les logos figurent sous la photographie du document 2 : la commune de Tournemire, la communauté de communes du Pays de Salers, le département du Cantal (« cantal, mon département ») et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- le **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** ;
- l'association **Les Plus Beaux Villages de France**, qui attribue un label ;
- une **entreprise privée** : l'éditeur du guide touristique Petit Futé (document 1), qui fait connaître l'Auvergne aux touristes.

5) Ces acteurs protègent le patrimoine de plusieurs façons. Le **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** protège le **patrimoine naturel** : sa charte, signée par les communes, encadre les constructions et l'aménagement pour préserver les paysages volcaniques, la faune et la flore, tout en soutenant l'agriculture et un tourisme respectueux de la nature (sentiers balisés, sensibilisation des visiteurs). L'association **Les Plus Beaux Villages de France** protège le **patrimoine culturel** : pour obtenir et garder son label, un village comme Tournemire doit entretenir et mettre en valeur ses bâtiments anciens, comme le château d'Anjony, et respecter la qualité architecturale de ses rues. Les **collectivités territoriales** (commune, communauté de communes du Pays de Salers, département du Cantal, Région Auvergne-Rhône-Alpes) financent la restauration du patrimoine, l'entretien des espaces publics et la promotion touristique. Enfin, les fromages de la couverture du guide bénéficient d'appellations d'origine protégée (AOP), qui protègent un savoir-faire agricole traditionnel lié au territoire.

6) Les espaces de faible densité, comme l'Auvergne ou le Cantal, attirent de plus en plus de touristes. Ils y pratiquent un **tourisme vert** : randonnée sur les volcans, VTT, parapente, sports d'hiver dans les stations de moyenne montagne comme Le Lioran. Ils viennent aussi pour le **patrimoine culturel**, comme le château

d'Anjony et les villages classés parmi les « Plus Beaux Villages de France », et pour la **gastronomie** (fromages d'Auvergne), souvent en séjournant en gîte ou en chambre d'hôtes. Ces espaces offrent calme, grands paysages et nature préservée, recherchés par des citadins.

Pour valoriser ces espaces, de nombreuses **mesures** sont prises. Des espaces protégés sont créés, comme le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Des labels font connaître les territoires et garantissent leur qualité : « Plus Beaux Villages de France », AOP pour les fromages, « Grand Site de France » pour le puy de Dôme et le puy Mary ; la Chaîne des Puys est même inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2018. Les collectivités territoriales (communes, département, région) financent des aménagements (sentiers, offices de tourisme, train panoramique qui monte au sommet du puy de Dôme) et assurent la promotion touristique, relayée par des acteurs privés comme les guides touristiques. Ce tourisme crée des emplois et de l'activité, ce qui aide ces territoires, longtemps marqués par l'exode rural, à retrouver du dynamisme.

> 💡 **Astuce.** La question 6 demande deux choses : **décrire** les activités touristiques, puis **expliquer** les mesures de valorisation. Fais deux paragraphes bien distincts, et ajoute au moins un exemple de tes connaissances (parc naturel, label, station de sports d'hiver) en plus des documents.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Plan : I. Un régime antirépublicain et autoritaire ; II. Un régime antisémite ; III. Un régime qui collabore avec l'Allemagne nazie.

> En juin 1940, la France est battue par l'Allemagne nazie. Le maréchal Pétain, devenu chef du gouvernement, signe l'armistice le 22 juin 1940 : le nord et l'ouest du pays sont occupés, le gouvernement s'installe à Vichy, en zone libre. Nous verrons en quoi le régime de Vichy, de 1940 à 1944, est antirépublicain, antisémite et collaborateur.
>
> D'abord, le régime de Vichy met fin à la République. Le 10 juillet 1940, les députés et les sénateurs votent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, qui devient « chef de l'État français » : la IIIe République disparaît. Pétain concentre tous les pouvoirs, les élections sont supprimées, les partis politiques et les syndicats sont interdits. Il lance la « Révolution nationale » : la devise « Travail, Famille, Patrie » remplace « Liberté, Égalité, Fraternité », et la propagande organise un véritable culte du Maréchal.
>
> Ensuite, ce régime est antisémite. Dès le 3 octobre 1940, sans que l'Allemagne l'ait exigé, Vichy adopte un premier statut des Juifs, qui les exclut de la fonction publique, de l'enseignement, de l'armée et de la presse. Leurs biens et leurs entreprises sont confisqués. Les Juifs étrangers sont internés dans des camps.
>
> Enfin, Vichy choisit la collaboration avec l'Allemagne nazie. Après la rencontre de Pétain et d'Hitler à Montoire, le 24 octobre 1940, Pétain annonce qu'il entre « dans la voie de la collaboration ». La police française participe aux rafles, comme celle du Vél d'Hiv à Paris les 16 et 17 juillet 1942, qui envoie plus de 13 000 Juifs vers les camps d'extermination : au total, environ 75 000 Juifs de France sont déportés. En 1943, le Service du travail obligatoire (STO) envoie des centaines de milliers de jeunes Français travailler en Allemagne, et la Milice traque les résistants.
>
> Ainsi, le régime de Vichy a détruit la République, persécuté les Juifs et aidé l'occupant nazi. Il s'effondre à la Libération, en 1944, et la République est rétablie.

> ⚠ **Piège.** La consigne annonce déjà trois idées : **antirépublicain**, **antisémite**, **collaborateur**. Fais un paragraphe pour chacune, avec au moins une date précise par paragraphe (10 juillet 1940, 3 octobre 1940, 24 octobre 1940, juillet 1942, 1943). Ne raconte pas la Résistance ni la guerre en général : ce serait hors sujet.

2. a) Noms des trois personnalités, de gauche à droite :

- 1re photo (homme au chapeau et à l'écharpe) : **Jean Moulin** ;
- 2e photo (militaire âgé à moustache blanche, en képi de maréchal) : **Philippe Pétain** ;
- 3e photo (militaire devant un micro) : **Charles de Gaulle**.

2. b) Liens à tracer entre les bulles et les personnages :

- « Collaboration » → **Philippe Pétain** ;
- « Résistance » → **Jean Moulin** et **Charles de Gaulle** (c'est la bulle à relier à deux personnages) ;
- « Il obtient les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940. » → **Philippe Pétain** ;
- « Il fonde le CNR (Conseil National de la Résistance) en 1943. » → **Jean Moulin**, envoyé en France par de Gaulle pour unifier la Résistance intérieure ; la première réunion du CNR a lieu à Paris le 27 mai 1943 ;
- « Il appelle les Français à le rejoindre le 18 juin 1940. » → **Charles de Gaulle**, dans son appel lancé depuis Londres à la radio de la BBC.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1) L'affiche met en avant deux étapes du parcours de citoyenneté :

- le **recensement**, obligatoire à 16 ans : « Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement » ;
- la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, représentée par le logo « JDC » au centre de l'affiche.

2) Lors de la JDC, les jeunes suivent notamment :

- un enseignement qui permet de présenter « les enjeux et les objectifs généraux de la défense nationale » et les moyens civils et militaires de la défense ;
- des « tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ».

On peut aussi citer l'information sur le don de sang et le don d'organes, la prévention des conduites à risque ou l'information sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

3) La valeur de la République défendue lors de cette journée est l'**égalité** : l'enseignement est « respectueux de l'égalité entre les sexes » et une information est consacrée « à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les préjugés sexistes ». (On peut aussi retenir la fraternité, à travers les dons de sang et d'organes et le « renforcement de la cohésion nationale ».)

4) L'esprit de défense est la conscience que chaque citoyen est concerné par la défense et la sécurité de son pays, et la volonté de s'y engager. Il repose d'abord sur la **connaissance** : lors de la JDC, les jeunes découvrent « les enjeux et les objectifs généraux de la défense nationale » et les moyens de la défense. Il montre ensuite que la défense ne concerne pas que les militaires : elle est à la fois **militaire** (l'affiche montre des soldats de différentes armées, en uniformes variés, hommes et femmes) et **civile** (« sécurité civile », « sapeur-pompier volontaire »). Enfin, il invite à l'**engagement** : service civique, volontariat, « forces de réserve », engagement dans l'armée. Comme le dit l'affiche, « Développez votre esprit de défense ! » : il s'agit de se sentir membre d'une nation solidaire et de contribuer à sa protection et à la « cohésion nationale ».

5) *Exposé présenté à des collégiens (sans signature, pour respecter l'anonymat).*

> Bonjour à tous,
>
> Je viens de faire ma Journée défense et citoyenneté et je voudrais vous présenter le parcours de citoyenneté, que vous suivrez vous aussi. Il comporte trois étapes obligatoires, qui concernent toutes les filles et tous les garçons de nationalité française.
>
> La première étape, vous la vivez déjà au collège : c'est l'enseignement de défense, en enseignement moral et civique et en histoire. On y apprend à quoi servent l'armée et la défense, et quelles sont les valeurs de la

> République qu'elles protègent : la liberté, l'égalité, la fraternité.
>
> La deuxième étape est le recensement. Dans les trois mois qui suivent vos 16 ans, vous devez vous faire recenser à la mairie ou en ligne. Vous recevez une attestation, qui vous sera demandée pour vous inscrire à des examens, comme le baccalauréat ou le permis de conduire. Le recensement permet aussi d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans : c'est le premier pas vers le droit de vote.
>
> La troisième étape est la Journée défense et citoyenneté. On y découvre les enjeux de la défense nationale et les moyens civils et militaires qui nous protègent. On passe aussi un test de français, on reçoit une information sur le don de sang et le don d'organes, sur les conduites à risque et sur l'égalité entre les femmes et les hommes. À la fin, on reçoit un certificat de participation, lui aussi obligatoire pour les examens.
>
> Ce parcours développe l'esprit de défense : il m'a fait comprendre que la défense de notre pays est l'affaire de tous, pas seulement des militaires. Il donne aussi envie de s'engager. On peut devenir jeune sapeur-pompier ou sapeur-pompier volontaire, faire un service civique dès 16 ans, entrer dans la réserve ou même s'engager dans l'armée. Moi, j'ai découvert qu'on pouvait être utile aux autres de beaucoup de façons.
>
> Être citoyen, ce n'est pas seulement avoir des droits, c'est aussi avoir des devoirs et participer à la vie de la nation. Alors, le moment venu, n'oubliez pas : pensez au recensement ! Merci de votre attention.

⚠ **Piège.** La consigne demande deux choses : présenter le **parcours de citoyenneté** (enseignement de défense, recensement, JDC) et montrer comment il développe l'**esprit de défense et d'engagement**. Adresse-toi à des collégiens (« vous », ton oral), utilise les documents et ne signe pas ton texte.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour la géographie, 50 minutes pour l'histoire (dont 35 pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour relire. La page 7 (les photos et les bulles) doit être détachée et rendue avec la copie : complète-la au crayon puis repasse proprement, sans y écrire ton nom.

En géographie, les questions 5 et 6 rapportent 9 points à elles deux : ne recopie pas seulement les documents, explique le rôle de chaque acteur (parc naturel, label, collectivités) et ajoute des exemples tirés de tes connaissances. Dans le développement construit sur Vichy, le plan est donné par la consigne : trois paragraphes, trois adjectifs, et des dates sûres.

En EMC, les questions 1 à 3 sont rapides si tu cites précisément l'affiche et le texte de loi. Garde au moins 10 minutes pour l'exposé final : il doit présenter les trois étapes du parcours de citoyenneté dans l'ordre, puis expliquer ce qu'elles apportent (esprit de défense, possibilités d'engagement).

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).